

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

**DELIBERATION N°2024.00215**

**MODIFICATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU «FONDS AIR VÉHICULES»**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 55  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240516-D20240021510

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

### **MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU « FONDS AIR VEHICULES »**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. De par sa compétence pour la qualité de l'air, la Métropole a acté, par délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, la création d'un fonds en faveur de la qualité de l'air, soutenu par l'ADEME. La mobilisation de ce fonds permet d'accompagner les entreprises dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) dont la première étape a été instaurée le 31 janvier 2022 et la seconde étape se déploiera au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La présente délibération précise les modalités d'application du Fonds Air Véhicules présentées lors du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, adoptées lors des Bureaux Métropolitains du 16 juin 2022 et du 15 juin 2023 et cofinancées par l'Ademe.

L'évolution concerne, à la demande de l'ADEME, l'indication dans le règlement du Fonds Air Véhicules, que les aides accordées sont soumises au nouveau règlement des aides de minimis (règlement n°2023/2831) et que le bénéficiaire de l'aide doit fournir une attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'a pas perçu plus de 300 000€ d'aides publiques sur les trois derniers exercices glissants.

Les autres modalités (public cible, montant des aides, critères d'éligibilité, modalités d'instruction) restent inchangées et sont accessibles sur le site internet de Saint-Etienne Métropole. <https://www.saint-etienne-metropole.fr/developpement-durable/qualite-de-lair>

Tous les dossiers de demande de subvention devront être déposés via une saisie en ligne réalisée sur le site internet de Saint-Etienne Métropole : [https://www.saint-etienne-metropole.fr/aide\\_vehicules\\_plan\\_air](https://www.saint-etienne-metropole.fr/aide_vehicules_plan_air)

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **acte la modification du règlement du Fonds Air Véhicules et approuve les modalités d'attribution des aides afférentes,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget DDUR des exercices concernés,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget DDUR des exercices concernés.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE